

CSA ministériel du 27 juin 2024 : déni de démocratie, passage en force sur la réforme des concours et le RIFSEEP des personnels de direction

Déclaration de la FNEC FP-FO avant de quitter la séance :

En préambule à notre déclaration, nous tenons à rappeler au ministère que nous représentons des personnels qui nous ont élus et donné mandat, les remarques du président sur notre délégation sont déplacées, nous n'acceptons pas ce mépris.

La dissolution de l'Assemblée nationale par le président Macron « constitue un aveu d'échec ». Le gouvernement actuel porte la responsabilité de cette situation intenable : démolition de pans entiers du Code du travail, du Statut et de l'Assurance chômage, loi immigration, recours systématique à l'article 49.3, répression inédite des mouvements sociaux et de la jeunesse, marche à l'économie de guerre...

Après les puissantes grèves contre la réforme des retraites que le gouvernement a fait passer en force, les personnels de l'Education nationale se sont à nouveau mobilisés massivement contre l'austérité, le manque de moyens, contre la réforme de la voie professionnelle, contre le « choc des savoirs » et ses conséquences délétères.

Isolé et affaibli, le président Macron tente un nouveau coup de force avec la dissolution de l'Assemblée Nationale dans l'objectif de poursuivre le train des contre-réformes contre les travailleurs et la jeunesse, contre la démocratie...

Dès l'annonce de la dissolution, des jeunes et des salariés se sont rassemblés pour exprimer leur colère. La FNEC FP-FO partage cette colère et n'accepte pas l'opération d'E. Macron qui compte de fait sur l'extrême droite pour continuer sa politique.

La FNEC FP-FO se tient aux côtés des milliers qui manifestent dans tout le pays. Elle réaffirme son opposition à toute forme de racisme et de rejet de l'autre.

Nous continuons de porter les revendications en toute indépendance et de défendre les intérêts des salariés face à ce gouvernement qui n'a plus aucune légitimité pour imposer ses contre-réformes !

Nous avons demandé conjointement avec les autres organisations syndicales de « *suspendre et reporter toutes les réunions qui nécessitent des arbitrages politiques du ministère dans le contexte politique actuel très particulier qui suspend toute activité législative et le cours normal des activités ministérielles.* »

Malgré cette demande unanime, vous décidez de maintenir ce CSA de repli que nous avons boycotté le 11 juin et qui met à l'ordre du jour plusieurs textes importants : un projet de réforme de la formation initiale contesté par toutes les organisations syndicales, un projet de mise en œuvre du RIFSEEP pour les personnels de direction auquel s'oppose la FNEC FP-FO et Indépendance et Direction-FO, un projet de Plan national de Formation qui consacre des orientations en matière de formation continue que nous refusons.

... / ...

Concernant le projet de réforme de la formation initiale des enseignants, nous avons déjà expliqué notre total désaccord avec les attaques statutaires majeures qu'elle comporte :

- Le projet initial faisait des lauréats des étudiants alternants de M1, « gratifiés » à 900 euros et « nommés » dès leur M1 dans une académie entraînant des déménagements lointains avec un revenu de misère pour une année non cotisée, non prise en compte dans l'avancement.

Si cette mesure était maintenue, cela créerait de fait un concours qui ne donne pas accès au statut de la Fonction publique.

- Un barrage supplémentaire post-concours puisque le passage de M1 en M2 pourra être interdit.

- L'inégalité devant le concours de PE : création de licences spécifiques, dites PPPE, qui dispensent de passer les épreuves d'admissibilité.

- Un « engagement » de quatre ans post-titularisation

Cette réforme est inacceptable et doit être retirée. Il nous est annoncé à la veille de ce CSA que l'année de M1 pourrait redevenir une année sous Statut rémunérée 1400 €. Nous voyons bien évidemment cette annonce positivement. Mais dans une telle situation d'instabilité politique, sans que nous ayons pu analyser les nouveaux textes et saisir nos instances, comment pourrions-nous avoir un mandat concernant ce texte avec la modification annoncée ? Plusieurs présidents d'Université ont à juste titre acté le report de la réforme, compte-tenu du « calendrier précipité de sa mise en œuvre », de l'incertitude du contexte législatif » et des « délais de validation des textes d'application, incompatibles avec son déploiement à la rentrée prochaine ». Maintenir l'examen de ces textes aujourd'hui équivaldrait à un passage en force inacceptable.

La FNEC FP-FO réaffirme ses revendications :

- **Abandon de la masterisation et du master d'enseignement « MEEF »**

- **Recrutement par concours dès la Licence avec une véritable formation professionnelle après le concours sous statut de fonctionnaire à plein temps**

- **Égalité de tous les diplômés de Licence face aux concours**

Concernant le RIFSEEP qui serait mis en place par le ministère pour les personnels de direction, il est présenté comme une mesure de revalorisation salariale en adéquation avec le système général de rémunération de la Fonction publique. La FNEC FP-FO, avec Indépendance & Direction-FO, affirme que ce n'est qu'une illusion de revalorisation qui ne convainc que celles et ceux qui le veulent bien ! Ce changement de l'indemnitaire des personnels de direction intervient alors même que la mise en place de l'IF2R, qu'il va remplacer, atteint tout juste son plein déploiement en 2024. Il se résume à un transfert de l'existant avec quelques mesures de sécurisation bien lacunaires et insuffisantes. En particulier, le maintien d'indemnités pour les personnels de direction qui prendraient une fonction dans un établissement de plus basse catégorie ou l'attribution d'une prime tous les 3 ans pour maintien de poste.

A cela s'ajoute, en compensation de la perte de la NBI comptant pour la retraite, une modification de la grille indiciaire avec la disparition de l'échelon spécial et la création d'un échelon HBbis qui ne devrait pas améliorer l'indice sommitale retenu pour la retraite. Par ailleurs, cette nouveauté présentée comme une revalorisation ne concernera que trop peu de Personnels de Direction : ceux qui ont pu atteindre la Hors Classe et bénéficier de l'ancienneté nécessaire.

Si les 4 groupes de fonctions qui s'appuient sur les catégories financières permettent de définir les bases de rémunération du RIFSEEP, comme actuellement, rien n'est indiqué au sujet de leur réévaluation ou de leur potentiel déconnexion des catégories d'établissement.

... / ...

En conséquence, le montant perçu du RIFSEEP, parties IFSE et CIA, correspond en tout point à l'actuelle iF2R, parties F et R.

Ainsi ne faut-il pas se laisser aveugler par ce trompe-l'œil et cet exercice de prestidigitation. Ce nouveau système de rémunération n'est donc en réalité qu'une simple modification de l'existant et n'assure aucune revalorisation annuelle pour tous et tout au long de la carrière de chacun.

La FNEC FP-FO, avec Indépendance & Direction-FO, dénonce le RIFSEEP qui n'est pas une avancée salariale, contrairement aux annonces gouvernementales, mais un outil RH dont l'objectif est d'individualiser les carrières, d'opacifier les rémunérations et dégrade le statut.

En conséquence, la FNEC FP-FO, avec Indépendance & Direction-FO, s'oppose à la mise en œuvre du RIFSEEP et continuera à porter les revendications, favorables à tous les personnels de direction, à savoir un taux de 30% d'accès à la Hors Classe, une augmentation immédiate de 300 points d'indice et 3000€ minimum nets à l'entrée en fonction.

Enfin, concernant le plan national de formation, la FNEC FP-FO rappelle son opposition aux formations-formatages imposées, à la multiplication des formations en dehors du temps de service. La FNEC FP-FO réaffirme son exigence d'une formation continue choisie de qualité, à l'opposé de votre PNF que nous rejetons.

Encore une fois, nous considérons que ce gouvernement et ce ministère chargé de mettre en œuvre sa politique n'ont plus aucune légitimité pour imposer ces textes et ces contre-réformes. Cela constitue pour nous un déni de démocratie.

C'est pourquoi, en cohérence avec ces positions et après avoir rappelé notre opposition à l'ensemble de ces textes et nos revendications, nous quittons la séance.